



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

A l'intention des Municipalités
du Canton de Vaud

Réf. : 22_COU_4964

Lausanne, le 29 août 2022

État des lieux sur la possible crise énergétique 2022-2023

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Faisant écho à la conférence de presse tenue mercredi 24 août 2022 à Berne, le Conseil d'Etat souhaite vous assurer que les autorités cantonales vaudoises ont conscience de la perspective réelle d'une crise énergétique à l'échelon national dès cet automne.

Le Conseil d'Etat travaille sur le scénario d'une pénurie de gaz dans les prochains mois, et d'une pénurie d'électricité durant la fin de l'hiver 2023 (avec une phase critique en février-mars 2023). La survenance de ces événements dépendra toutefois de nombreuses variables qui demeurent inconnues aujourd'hui, liées en particulier aux conditions météorologiques durant l'hiver, aux réserves d'eau retenues alors par les barrages, et aux possibilités et conditions futures d'importation d'énergie.

Nous vous suggérons d'ores et déjà de mettre à jour vos plans de continuité en vous appuyant sur les travaux menés dans le cadre de la pandémie COVID-19, tout en tenant naturellement compte des spécificités liées à une pénurie d'électricité, notamment sous l'angle du travail de l'administration communale et des prestations qu'il s'agira absolument de maintenir à l'intention de la population. Nous vous encourageons par ailleurs vivement à cibler les économies d'énergie que vous pouvez mettre rapidement en place, tant pour l'électricité que pour le gaz, notamment au niveau des bâtiments et éclairages publics.

Des consignes et des recommandations plus précises, ainsi que les canaux d'information pour solliciter l'administration cantonale, vous seront transmis dans les plus brefs délais. Le Conseil d'Etat communiquera prochainement sur des mesures d'urgence qui concerneront également les communes.

Les communes, en tant que partenaires de proximité de la population et des entreprises, constitueront incontestablement des partenaires de premier ordre en cas de situation de crise.

Nous vous remercions de transmettre également ce courrier à vos associations intercommunales.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- Préfets
- UCV
- AdCV